



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 03 juillet
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 juin 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD⁽²⁾, Carole HALGAND⁽¹⁾, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Arthur MELIS par Christine ARNAUDO, Gérard ESCOFFIER, par Louisa HAMMOUCHE, Hélène FERRANDI par André MOLINO, Djelloul OUARET par Patrick MAGRO, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Virginie AUTIE par Carole HALGAND, Carole ALBOREO par Jérémy MARTINEZ.

Étaient absent(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET, Gaëlle LECOQ, Bertrand CONNIN, Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250703-14-07-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

Publication : 07/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivée avant le vote de la 3^{ème} question

(2) Arrivé avant le vote de la 6^{ème} question



=====

DELIBERATION N°14.07.2025

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL – Autorisation de céder une partie de la propriété communale cadastrée section AP numéro 99, cadastrée désormais section AP numéro 187, au profit de Monsieur Charles MONIER.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La délibération du Conseil Municipal n°13.06.2025 du 12 juin 2025, a approuvé l'incorporation dans le domaine privé communal du bien sans maître sis impasse du Cinéma, cadastré parcelle section AP n°0099 d'une superficie de 409 m².

Monsieur Charles MONIER, propriétaire des parcelles cadastrées section AP n°0087 et n°0091 sises impasse du cinéma et contiguës à la parcelle cadastrée section AP n°0099 a sollicité, en vue d'une régularisation foncière, l'acquisition d'une partie de la parcelle communale située aux abords de sa propriété et qu'il occupe déjà. En effet, un portail est construit sur celle-ci.

L'avis des Domaines a été sollicité le 7 janvier 2025 et l'estimation de la totalité de la parcelle s'élève à 8 200 € soit 20 €/m².

La parcelle a donc été divisée, mesure 59 m² et est désormais cadastrée section AP numéro 187.

Je vous propose par conséquent d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée section AP n°187 au profit de Monsieur Charles MONIER, pour un montant de 1 180 €.

Les frais de géomètre et de notaire liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE

DECIDE d'autoriser la cession au profit de Monsieur Charles MONIER, de la parcelle d'une superficie de 59 m² cadastrée section AP numéro 187, pour un montant de 1 180 €.

DESIGNE le Cabinet EXCEN, Notaire Maître GAGNEUR pour établir l'acte authentique pour cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la recette sera versé au budget communal.

 Le Maire,
André MOLINO